

SEANCE du 15 avril 2016

Convocation le 08.04.2016

L'an deux mil seize, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Étaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Alexandre LINTZ

Absente excusée : Madeleine LAURIER,

Absente ayant donné procuration : Madeleine LAURIER a donné pouvoir à Muguette ARVOIS

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote les comptes administratifs 2015 et approuve les comptes de gestion 2015 de la Commune et de l'Eau Potable.
- Vu les états des restes à réaliser au 31.12.2015 et les besoins recensés pour 2016, affecte respectivement les résultats 2015 aux budgets 2016 comme suit :

<u>Commune :</u>	+ 198.596,09 € en report (recettes d'investissement)
	+ 274.712,09 € en report (recettes de fonctionnement)
<u>Service Eau Potable :</u>	+ 18.261,28 € en report (recettes de fonctionnement)
	+ 10.078,40 € en report (dépenses d'investissement)

- Vote les budgets 2016 qui s'équilibrent ainsi :

	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>
<u>Commune :</u>	456.879,09 €	265.610,07 €
<u>Eau potable :</u>	23.761,28 €	57.530,00 €

- Compte tenu du transfert de la compétence scolaire à la CCCS au 1^{er}/01/2016, les frais de fonctionnement liés estimés à 20.000 € sont désormais à la charge de l'intercommunalité. La CCCS augmente donc sa fiscalité en 2016 pour faire face à la montée de ses compétences.

Le Conseil Municipal décide de diminuer les taux des 4 taxes locales pour 2016 (pour la part communale)

- Produit fiscal attendu diminué de 20.000 € (frais scolaires) : 95.752 €
- Soit coefficient de variation proportionnelle de 0,827195.

Les taux sont donc votés ainsi :

	Taux votés en 2015 Saudoy	Taux votés en 2015 CCCS	Taux cumulés votés en 2015 (Saudoy + CCCS)	Taux votés pour 2016 Saudoy	Taux voté pour 2016 CCCS hausse 50%	Taux cumulés votés pour 2016	Produit attendu pour 2016 SAUDOY	Variation globale (Commune + CCCS)
TH	15,29	9,93	25,22	12,65	14,90	27,55	50.511 €	+ 9,23 %
TFB	15,30	7,02	22,32	12,66	10,53	23,19	29.789 €	+ 3,90 %
TFNB	17,57	8,65	26,22	14,53	12,97	27,50	13.019 €	+ 4,89 %
CFE	16,43	8,25	24,68	13,59	12,37	25,96	2.433 €	+ 5,19 %
TEOM		8,50	8,50		10,10	10,10	0,00 €	+ 18,82 %
Totaux							95.752 €	

- Vote les subventions 2016 pour un montant global de 2.162 €.
- Approuve le programme d'action dans la forêt communale, proposé par l'ONF, dont le montant est estimé à 2.600 € HT sur un programme initialement proposé à 17.050 € HT. En effet, les travaux de dégagement manuel seront effectués par les employés communaux.
- Suite à l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études CEREG portant sur les possibilités d'amélioration de la qualité de l'eau potable à Saudoy, DECIDE de choisir la solution du traitement de la turbidité par la mise en place d'un système de filtration. Le coût est estimé à 235.000 € HT contre 440.000 € HT pour un projet d'interconnexion avec Sézanne. Une réunion avec les différents services sera organisée dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

M. Jean-Christophe LEGLANTIER

Fait à Saudoy, le 19 avril 2016

